



### Rentrée 2016 : premiers pas dans le nouveau groupe scolaire

Chaque année, la rentrée des classes constitue un événement important dans la vie d'une commune, que ce soit pour les enfants, leurs parents, les enseignants, le personnel communal ou les élus. Et cette rentrée 2016 n'a pas dérogé à la règle, bien au contraire. En effet, pour la première fois depuis la création de l'école maternelle en 1978, la Maternelle et l'Elémentaire sont réunies sur un même site, qui rassemble également la restauration, la garderie, la bibliothèque, une salle pluriactivités commune et un espace dédié aux activités périscolaires.

Comme annoncé par le Maire, lors des vœux à la population, la rentrée scolaire 2016/2017 a bien eu lieu dans le nouveau groupe scolaire construit à l'entrée du lotissement « La Colline », en direction de Villemolaque.

Fini les allers-retours entre l'école élémentaire et la cantine ou la garderie, fini les problèmes de stationnement ou de circulation, fini les traversées de voirie. La rentrée s'est faite dans la plus grande sérénité, les parents étaient nombreux à accompagner leurs enfants et une grande vigilance était mise en place par les enseignantes. Des locaux plus grands, plus fonctionnels, plus modernes, plus accessibles, accueillent désormais les 130 élèves de l'Elémentaire et les 87 de Maternelle. Un effectif en légère hausse par rapport à l'année dernière. Côté équipe enseignante, pas de modification majeure.

Cette rentrée, un peu particulière, a été bien préparée par le personnel enseignant et le personnel communal qui a œuvré une bonne partie de l'été afin que les locaux soient prêts pour le jour J.

Le Maire, Rémy ATTARD, ainsi que la première adjointe en charge notamment de la jeunesse et des écoles, Jeannine ALBERT, et plusieurs autres membres du conseil municipal avaient tenu à être présents en ce premier jour de rentrée pour accueillir les enfants et leurs parents dans ces nouveaux locaux qui seront officiellement inaugurés dans quelques semaines. Il faudra sans doute quelques jours pour que chacun prenne ses marques, mais pour la plupart des enfants, l'essentiel était de retrouver les copains et copines et de faire connaissance avec leur nouvelle enseignante. Bref, une rentrée réussie pleine de découvertes.



## SPECIAL ASSOCIATIONS

### RUGBY CLUB DE L'ASPRE

Notre école de rugby compte une centaine de licenciés à ce jour et s'organise sur 4 communes : Trouillas, Ponteilla, Canohès et Toulouges.

Nous accueillons des filles et des garçons âgés de 5 à 14 ans.

Pendant l'année, toutes les catégories participent à des matches départementaux et régionaux. Nous vous attendons nombreux pour cette nouvelle saison 2016/2017.

Les entraînements ont repris le 6 septembre :

- mardi soir de 18h15 à 19h45 – stade de Trouillas  
Section U6 babies (nés en 2011)  
U8 1er pas (nés en 2009 et 2010)  
U10 poussins (nés en 2007 et 2008)
- mercredi et vendredi de 18h à 19h30 – stade de Trouillas  
Section U12 benjamins (nés en 2005 et 2006)
- mercredi et vendredi de 18h00 à 20h00 - stade de Ponteilla  
Section U14 minimes (nés en 2003 et 2004)

Renseignements : Agnès BLANC – Tél. : 06.30.95.04.20

Mail : [agnesblanc304@orange.fr](mailto:agnesblanc304@orange.fr)

### GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Les cours ont repris à la salle des fêtes depuis le 12 septembre :

- lundi et mercredi de 20h à 21h – Gym dynamique avec Nathalie
- mardi et jeudi de 10h 30 à 11h 30 – Gym douce avec Mercédès

Cotisation annuelle 95€ - Possibilité de paiement en 2 ou 3 fois

Venez essayer ; les deux premières séances sont gratuites.

Les inscriptions se font sur place, un certificat médical est demandé avec l'adhésion.

Renseignements : Hélène MAZIERES – Tél. : 06.22.77.18.97

Sandra BELOTTI – Tél. : 06.77.13.20.32

### TENNIS

Le Trouillas Tennis Club, c'est :

- un club-house situé à côté des courts où le meilleur accueil vous sera réservé pour vous permettre de pratiquer votre loisir préféré en toute convivialité. Eclairage, tableau de réservation et toilettes sont à votre disposition.
- une école de tennis forte de 45 enfants, animée et encadrée par un moniteur B.E, fonctionnant tout au long de l'année scolaire pour les enfants à partir de 7 ans, comprenant une section mini tennis pour les 5/7 ans.

Résolument tourné vers la compétition, le club propose toute la gamme des compétitions par équipes organisées tout au long de l'année par la Fédération Française de Tennis, organisme auquel le club est bien sûr affilié. Deux équipes masculines / féminines, une équipe 13/14 ans ainsi qu'une équipe vétérans, au sein desquelles vous pourrez développer votre instinct de la compétition ou améliorer votre classement, représentent régulièrement le club dans ces différentes épreuves.

Les permanences pour les inscriptions à l'école de tennis, le renouvellement des cartes et l'accueil des nouveaux adhérents sont prévues au club-house les :

- mardi et jeudi du mois de septembre de 18h30 à 20h

L'école de tennis débutera le lundi 3 octobre 2016.

Fourniture obligatoire d'un certificat médical de moins de 1 an.

Formulaire d'inscription disponible sur le site du club : <http://tctrouillas.jimdo.com>

Renseignements : Michel BORNAND – Tél. : 04.68.53.00.35

### LA PALETTE

La saison dernière fut une vraie réussite, et c'est donc avec grand plaisir que nous allons reprendre les activités créatrices :

- lundi de 14h à 17h avec Sylvie (Atelier « modèle vivant »),
- vendredi de 14h à 18h avec Christelle (Atelier « toutes techniques », peinture huile, acrylique, aquarelle, modelage, etc...).

Les enfants des écoles, intéressés par ces activités, peuvent s'inscrire. L'atelier aura lieu s'il y a un nombre suffisant d'inscriptions.

La reprise des cours aura lieu les 3 et 7 octobre à la salle Dagobert (1<sup>er</sup> étage de la salle des fêtes).

Nous attendons de nouveaux « artistes » pour intégrer l'équipe existante.

Renseignements : Arlette PARRAMON – Tél. : 04.68.53.34.77

## **LA PETANQUE**

Le club de pétanque La Boule Trouillassenque propose une école de pétanque pour les enfants dès 6 ans. Les cours ont repris le mercredi 7 septembre, à 14 h, au boulodrome. Participation de 5€ (licence jusqu'en décembre 2016 - cotisation 2017 fixée ultérieurement).

Renseignements : François Martinez (initiateur) tél. 06.74.00.65.76  
Daniel Sanchez (président) tél. 06.45.83.83.12

## **CLUB DES AINES**

Le club des aînés a repris ses activités depuis le 15 septembre à la salle Canterrane :

- mardi de 14h à 18h (scrabble, jeux de société)
- jeudi de 14h à 18h (loto avec goûter)

Cotisations : 12€ par an

Renseignements : Annie FALIU – Tél. : 04.68.53.15.17

## **ASSOCIATION ABIGAEL**

L'association Abigaël « Antenne Florent » lutte contre la tumeur rhabdoïde, cancer rare des très jeunes enfants. En organisant des manifestations artistiques, sportives, elle a pour but et objectif de récolter des fonds afin d'aider la recherche, d'améliorer le quotidien des enfants hospitalisés, de soutenir les familles. Un don, petit ou grand, fait avancer la recherche.

Renseignements : Cendrine ROSSET – 37, Lotissement les Aspres

Tél. : 04.68.62.79.49 / 06.99.82.10.84 – Mail : [cendrine.rosset@sfr.fr](mailto:cendrine.rosset@sfr.fr)

## **L' ASSOCIATION LE CHAT L'ANGE**

L'association a pour but de limiter la prolifération féline par la stérilisation et l'identification, de vérifier leur état sanitaire et de placer les chats et chatons les plus sociables dans les communes environnantes. Ne disposant pas de refuge, nous travaillons avec des familles d'accueil qui gardent les chats le temps de leur trouver une famille, le temps des soins ou de la convalescence après stérilisation (pour les plus sauvages ils sont relâchés sur site après l'opération).

Pour pouvoir exister, l'association a besoin :

- de familles d'accueil temporaires, pour accueillir les chats le temps qu'ils soient adoptés (tous les frais vétérinaires sont pris en charge par l'association),
- de bénévoles pour trapper les chats et les amener chez le vétérinaire,
- de dons de nourriture, litière, jouets, couvertures, serviettes, etc...
- de dons financiers, d'adhérents (adhésion 10€/an).

Nous recherchons un local, un garage, une dépendance, un abri ou même une vieille caravane non utilisée. Faites vacciner votre chat contre le typhus et le coryza (quelques cas ont été décelés) et stériliser contre le sida des chats (moins de risque de transmission).

Renseignements : Emeline LENAN – Tél. : 07.81.08.24.24

mail : [lechatlange66@outlook.fr](mailto:lechatlange66@outlook.fr) site : [www.lechatlange.jimdo.com](http://www.lechatlange.jimdo.com)

## **BIBLIOTHEQUE FA.SI.LA.LIRE**

Animations toute l'année : prix des incorruptibles, camion des histoires, week-end(s) théâtre, séances de cinéma en plein air, vide-grenier, marché fermier.

Nouveautés en rayonnage toute l'année.

Horaires d'ouverture le :

- mercredi de 17h à 19h
- samedi de 10h à 12h
- vendredi de 17h à 19h (uniquement les jours notés sur le tableau d'affichage à l'entrée de la bibliothèque)
- soirée (ponctuellement)

Inscriptions : 6€ par an – gratuit pour les enfants jusqu'à 18 ans.

Depuis l'automne 2015 des ateliers d'initiation informatique ont lieu les lundis et jeudis matin selon le niveau et sur inscription.

Tarif annuel : 20€

Renseignements : Philippe ARGELLIES – Tél. : 04.68.53.19.23

**Marché fermier dimanche 23 octobre à la salle Marcel MALAFOSSE : les producteurs sont invités à s'inscrire en Mairie avant le 25 septembre.**

## **FESTI-LOISIR : ATELIERS CREATIFS**

Reprise des cours le 23/09 de 9h30 à 17h30 pour les adultes. Cotisation annuelle de 15€.

Reprise des cours enfants (dès le primaire) le 24/09 de 10h à 12h. Cotisation annuelle de 10€ + 5€ par cours pour le kit fourni.

Au programme : scrapbooking, ateliers créatifs, D.I.Y (fabrication d'objets déco et autres).

Renseignements : Laurence DUFOUR – Tél. : 06.11.17.29.47

## **ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE**

L'ouverture de la chasse pour la saison 2016/2017 aura lieu dimanche 25 septembre.

Les cartes d'adhérents seront distribuées à la salle des fêtes (salle Dagobert) de 20h à 22h les jeudi 22 et vendredi 23 septembre.

Renseignements : Vincent FAJARDO – Tél. : 06.83.62.14.18

Gilles ARMANGAU – Tél. : 06.72.33.36.36

## **LA PAROISSE**

- Baptêmes et mariages : s'adresser à Thuir au 04.68.53.40.03 le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 15h à 18h30.
- Obsèques : joindre le Père DIEUDONNE au 06.86.76.74.00 pour un accord d'heure et de jour avec les pompes funèbres.

Les membres de la communauté chrétienne et la chorale sont toujours disponibles pour entourer les familles dans toutes les occasions et répondre à vos questions concernant les offices religieux, chorale, etc ...

Contact : Mme MERINO – Tél. : 04.68.53.58.35

Mme LAURENT – Tél. : 04.68.53.03.28

Mme SANAC – Tél. : 04.68.53.47.30

La date pour l'inscription au catéchisme est à déterminer.

Les enfants de 1<sup>ère</sup> année de CE2 sont admis, même s'ils ne sont pas baptisés (en vue de leur préparation au baptême s'ils le souhaitent).

Pour que notre église reste ouverte, nous faisons appel à des bénévoles et à des bonnes volontés.

Le dimanche 25 septembre, le Père DIEUDONNE fêtera ses 25 ans de sacerdoce à 10h en l'église de Thuir.

La célébration sera présidée par le nouvel évêque, Monseigneur TURINO.

## **QUELQUES INFOS**

### **RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS**

- Le ramassage des encombrants aura lieu le mardi 27 septembre. Se faire inscrire en Mairie, au plus tard, le **vendredi 23 septembre avant 12h.**
- le ramassage de la poubelle jaune se fera **mercredi 21 septembre** (rappel : la collecte du propre et sec se fait les **semaines paires**)

### **OPERATION BRIOCHE**

Le magasin VITAMINES, en partenariat avec l'UNAPEI 66, organise du 3 au 9 octobre une vente de brioches au profit exclusif des personnes avec handicap intellectuel des P.O.

Prix de vente de la brioche 5€.

### **BOULANGERIE – PATISSERIE « LA CALINE »**

Le boulanger informe son aimable clientèle des **nouveaux horaires d'ouverture** de son magasin :

- mardi au vendredi de 06h30 à 14h00
- samedi et dimanche de 06h30 à 12h30

Fermeture hebdomadaire le lundi.

D'autre part, la boulangerie sera fermée du mardi 4 octobre au dimanche 9 octobre toute la journée.

### **AVIS AUX APICULTEURS**

La déclaration annuelle des ruches est obligatoire pour tout apiculteur dès la détention de la première colonie d'abeilles, que cela soit en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation. En 2016 cette démarche doit être effectuée entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre.

Site : [mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)